

Paris, le 4 avril 2007

Le soutien scolaire aujourd'hui accessible au plus grand nombre grâce au CESU et au crédit d'impôt

Ces mesures récentes, et encore souvent méconnues, permettent à présent à la plupart des familles, mêmes modestes, de bénéficier de soutien scolaire légal pour leurs enfants

« Aujourd'hui les initiatives et les aides se multiplient pour faciliter l'accès au soutien scolaire », constate Hervé Lecat, Président de Complétude. « Et si pendant longtemps, le soutien scolaire a eu la réputation de n'être accessible qu'à des familles aisées ou aux revenus élevés, la réalité est toute autre aujourd'hui ».

En témoigne ainsi la répartition des clients chez Complétude par catégorie sociale pour l'année passée :

- 12% sont des artisans
- 25% des ouvriers ou employés
- 19% des professions intermédiaires
- 38% des cadres ou cadres supérieurs
- 6% des sans emploi

Et les mesures mises en place depuis quelques mois vont accentuer cette tendance, permettant aux familles à revenus modestes d'utiliser les services à la personne, comme le soutien scolaire.

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, le **Chèque Emploi Service Universel (CESU)** offre la possibilité d'une prise en charge du coût de l'emploi à domicile, ou du coût des prestations proposées par les entreprises de services à domicile. Le soutien scolaire entre dans cette catégorie, et les cours particuliers à domicile Complétude peuvent donc être réglés par ce moyen.

Les entreprises qui choisissent de faire bénéficier leurs salariés de CESU, mettent à leur disposition des titres de paiement d'une valeur qu'ils définissent. De plus en plus

d'entreprises proposent ce type de service et d'avantages à leurs employés, comme c'est le cas notamment chez Thales Communications Colombes.

Le Comité d'Établissement Thalès Colombes propose ainsi à ses employés des CESU d'une valeur faciale de 15€, pouvant être subventionnés jusqu'à hauteur de 10€ (le montant de la subvention étant calculé en fonction du quotient familial du salarié).

Sur une heure de cours de 30 euros, le salarié ne paye donc que 10€.

Autre mesure phare pour faciliter l'accès aux services à la personne, dont fait partie le soutien scolaire : **le crédit d'impôt**. Depuis le 1^{er} janvier 2007, cette mesure vient compléter la réduction d'impôt, afin d'aider les familles modestes à pouvoir faire appel aux services à domicile si elles en ont besoin. Jusqu'à présent, dans le cadre de la réduction d'impôt, seuls les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu bénéficiaient de 50% de déduction du coût de ces services sur le montant de leur impôt sur le revenu.

Les foyers non imposables peuvent aujourd'hui également bénéficier de cette réduction sous forme de crédit d'impôt remboursable, également à hauteur de 50%.

Les familles peuvent ainsi **cumuler CESU et crédit d'impôt**, et ne payer par exemple que 5€ l'heure de cours, si l'on reprend l'exemple du salarié de Thalès (cf exemple ci-dessus), alors que l'heure de cours « au noir », qui représente encore 85% des heures de cours dispensées, coûte entre 15 et 20 euros.

« De nombreuses études démontrent que les enfants d'enseignants font souvent partie des enfants qui réussissent le mieux leurs études. Pourquoi ? Parce qu'ils bénéficient d'un soutien scolaire à domicile par leurs parents ! », note Hervé Lecat. « Les mesures mises en place actuellement, comme le CESU ou le crédit d'impôt permettent dès aujourd'hui à la grande majorité des familles d'en bénéficier aussi pour leurs enfants à un coût minime et de façon légale », conclut-il.

A propos de Complétude

Complétude a été créée en 1984 par son actuel dirigeant Hervé Lecat. Le groupe propose deux activités : les cours particuliers à domicile et les stages intensifs en petits groupes.

N°2 du marché des cours particuliers à domicile, N°1 du marché des stages intensifs en petits groupes, Complétude est présent sur l'ensemble du territoire national, avec 34 agences régionales. Complétude compte 23 000 familles clientes et a dispensé au cours de l'année scolaire 2005-2006 520 000 heures de cours à domicile et 180 000 heures de cours en stages intensifs en petits groupes auprès d'élèves du primaire, du secondaire et du supérieur.

Complétude est aujourd'hui le 1^{er} organisme de cours particuliers à domicile à être certifié ISO 9001, au terme d'un audit effectué par l'AFAQ-AFNOR.

(www.completude.com)

Pour toutes informations complémentaires :



Contacts Presse

Florence Gillier Communication / ☎ 01 41 18 85 55 / www.fgcom.fr

Frédérique GUILLO / fredg@fgcom.fr

Coralie LANGLAIS / coraliel@fgcom.fr